

PROJET DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL AVEC SON CONSEIL

POUR LA PÉRIODE 2006-2010

Convictions, Objectifs et Lignes d'action

27 novembre 2006

Introduction

Pour comprendre ce Projet au sens propre, il convient de prendre en compte ses prétentions et ses caractéristiques.

- Il essaie de s'inspirer de nos Constitutions, en s'enrichissant du riche itinéraire de la Congrégation commencé après le Concile Vatican II et de mettre en pratique les orientations des dernières Assemblées Générales, spécialement celle de 2004.
- Il prétend respecter et être en cohérence avec les principes généraux du gouvernement de la Congrégation (C. 96-100).
- Il s'agit d'un projet élaboré par et pour le Supérieur Général avec son Conseil ; il n'est destiné ni aux Provinces ni à toute la Congrégation.
- Il est sélectif, établit des priorités et n'est pas exhaustif.
- Il reste ouvert à une meilleure concrétisation ultérieure. Ainsi, il ne décrit pas et n'englobe pas tous les détails ; ceux-ci dépendront de la créativité des personnes ou institutions de la Curie Générale ou de celles qui dépendent d'elle.
- C'est un projet de travail, et non une déclaration d'intentions.

* * * * *

1. **ESPRIT, IDENTITÉ. Encourager la « mystique et l'esprit vincentien » des confrères, en aidant les Visiteurs dans l'animation des Provinces.**

Convictions :

- 1) Les Constitutions, spécialement aux numéros 6, 7, 8 et 9, nous rappellent quelques convictions fondamentales sur notre esprit vincentien. L'Esprit de la CM comprend trois attitudes de base (C. 6) et se manifeste dans les cinq vertus fondamentales et une vie spirituelle spécifique (oraison, vœux, etc...).
- 2) « Notre esprit et notre ministère doivent s'alimenter mutuellement » (C. 8).

- 3) « Le texte doit maintenant s'imprimer dans nos cœurs et doit être vécu dans notre vocation de prêcher l'Évangile aux pauvres » (cf. Père McCULLEN, Lettre de présentation aux Constitutions de 1984).

Objectif :

Aider chaque confrère et la Congrégation à approfondir et à vivre plus intensément notre vocation propre et spécifique, c'est-à-dire, notre identité vincentienne.

Actions :

1. Aider les Provinces à promouvoir, avec intensité, fidélité et créativité, notre identité et spiritualité vincentiennes et une intense vie d'oraison en accord avec notre vocation missionnaire.
2. Soutenir et stimuler un « projet général » pour la connaissance de base et l'étude systématique de nos Constitutions et Statuts (cf. *Document final de l'Assemblée Générale de 2004*, CIF, Projet du SIEV, Visiteurs des USA, CPAG 2010).
3. Soutenir les Provinces (ou les Conférences de Visiteurs) pour qu'elles lancent des initiatives (sessions, séminaires, rencontres) sur la « mystique et la spiritualité vincentiennes ».

2. MISSION, MINISTÈRES. Approfondir et développer notre identité de Congrégation Missionnaire au service des pauvres.

Conviction :

« La charge d'évangéliser est sa grâce et sa vocation propre et l'expression de son identité la plus profonde » (cf. C. 10).

Objectif :

1) aider la Congrégation et les Provinces à mettre en pratique le N° 2 des Constitutions (perpétuel renouveau); 2) enraciner et élargir, chez chaque confrère, l'horizon missionnaire (cf. JEAN PAUL II, « Message au Supérieur Général: Duc in altum », AG 2004).

Actions :

4. Continuer à développer le rôle de l'Assistant chargé des missions « ad gentes » (S. 57).
5. Encourager la connaissance et l'étude de la « **Ratio Missio-num** » (2002).
6. Développer, tout spécialement pendant les visites aux Provinces, notre identité missionnaire (conscience, spiritualité, apostolats missionnaires).
7. Renforcer les Missions Internationales qui dépendent actuellement de la Curie (El Alto, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-

Guinée) et travailler pour qu'elles puissent dépendre des provinces.

8. Continuer d'écrire chaque année la « lettre d'appel pour la Mission ».

9. Ouvrir de nouvelles Missions internationales, à condition de disposer de volontaires qui soient stables.

10. Prêter attention aux nouvelles dimensions de la mission ad gentes : dialogue interreligieux, pays « en état de mission » etc...

11. Promouvoir l'actualisation et le renouvellement de nos ministères en lien avec la formation du clergé et aider à trouver des chemins pour renouveler les « missions populaires » et pour construire des paroisses vraiment missionnaires.

3. COMMUNAUTÉ. Encourager le renouvellement et la croissance de la vie communautaire de la Congrégation à divers niveaux (communauté locale, provinciale, interprovinciale et internationale).

Le cadre de la communauté est important et large, on pourrait ainsi distinguer plusieurs niveaux :

- a) la communauté locale et provinciale ;
- b) les Conférences de Visiteurs ;
- c) la Congrégation dans son ensemble.

Conviction :

« La vie communautaire est une marque distinctive de la Congrégation et son mode habituel de vie » (C. 21, § 1).

Objectifs :

1) Promouvoir chez les confrères le « sentiment d'appartenance » à la CM (spécialement chez les jeunes confrères et les provinces où les départs sont nombreux) ; 2) Accroître l'internationalité de la CM et la collaboration interprovinciale.

Actions :

A) La communauté locale, provinciale et interprovinciale.

12. Promouvoir parmi les missionnaires, spécialement les jeunes, un amour profond pour la Congrégation qui se traduise par un vrai sentiment d'appartenance et une manière de vivre réellement les dynamismes de la vie communautaire.

13. Encourager dans les communautés locales, durant nos visites aux provinces, l'étude et la mise en pratique du « **Guide pratique du Supérieur Local** » (2003).

14. Encourager la connaissance et l'étude, spécialement pendant la formation initiale, de l'« **Instruction sur les vœux** » (1996).

15. Aider les Provinces à prendre soin des missionnaires âgés et malades, à accompagner les « confrères en difficulté » et à clarifier les situations des confrères absents de manière illégitime.

16. Promouvoir une collaboration interprovinciale qui fortifie les provinces faibles et pauvres, favorise une véritable autonomie et soit signe d'un véritable jumelage.

B) Les Conférences de Visiteurs.

17. Promouvoir l'étude concernant un possible « statut » concernant les Conférences de Visiteurs.

18. Maintenir des réunions périodiques entre le Conseil Général et les Présidents des Conférences de Visiteurs.

C) La Congrégation dans son ensemble.

19. Promouvoir la conscience d'être une Congrégation unique et internationale, et favoriser une plus grande collaboration interprovinciale.

20. Promouvoir, en dialogue avec les Provinces et sur les différents continents, une présence de la Congrégation qui, en se restructurant et en gérant mieux nos ressources, nos forces et nos personnes, puisse améliorer notre service d'évangélisation des pauvres.

4. FORMATION : Encourager la formation vincentienne initiale et continue.

Conviction :

CM, sois ce que tu es ! « La formation initiale et continue est une exigence nécessaire pour que la CM continue à maintenir vivante son identité dans l'Église et dans le monde d'aujourd'hui ».

Objectifs :

1) Renforcer les « institutions générales » de formation vincentienne existantes ; 2) encourager, de façon pratique, les nouvelles initiatives de collaboration interprovinciale (cf. l'école de Spiritualité CLAPVI) ; 3) stimuler la collaboration interprovinciale dans la formation initiale et permanente.

Actions :

21. Faire en sorte que les Provinces utilisent et mettent en pratique la *Ratio Formationis du Séminaire Interne* et la *Ratio Formationis du Grand Séminaire* et, au cours de ces années, essayer de rénover chacune d'entre elles.

22. Entretenir et renforcer nos institutions internationales de formation : le CIF (Centre International de Formation) et le SIEV (Secrétariat International des Études Vincentiennes).
 23. Encourager et stimuler les initiatives de formation (cf. Leadership Vincentien) et de formation de formateurs organisées par les Conférences de Visiteurs.
 24. Promouvoir le « Projet d'Histoire de la CM ».
 25. Poursuivre les rencontres régulières des « nouveaux visiteurs » et, en coordination avec les Filles de la Charité, les rencontres des « nouveaux directeurs provinciaux » des Filles de la Charité.
 26. Promouvoir, à travers le SIEV et les mois vincentiens, « des rencontres spécifiques de formation » (par ministères, en coordination avec le CIF, etc.).
5. **SOLIDARITÉ. Encourager le partage des biens entre les provinces de la Congrégation et la solidarité avec les pauvres.**

Conviction :

C'est dans la solidarité effective avec les pauvres que se joue, en grande partie, notre crédibilité chrétienne et vincentienne. « Nos biens temporels sont ecclésiastiques et appartiennent aux pauvres, ils sont communs et missionnaires » (cf. C. 148, § 1 et 2).

Objectif :

1) Encourager le partage des biens entre les provinces. 2) Progresser pour arriver à l'autofinancement de toutes les provinces ; 3) Aller à la rencontre des besoins des pauvres.

Actions :

27. Maintenir les actuels Fonds Patrimoniaux en constitution. Lancer un nouveau Projet de Fonds Patrimonial en faveur des Provinces ayant moins de ressources et chercher de nouveaux moyens pour ce Projet.
28. Développer les institutions de financement déjà existantes dans la Congrégation, spécialement le VSO.
29. Étudier la possibilité d'un Bureau CM. pour le Développement.
30. Publier un « Guide pratique de l'Économe Provincial » (cf. Économe Général).
31. Offrir au Conseil une information économique de base des Provinces : 1) obtenir une information claire et précise sur la situation économique de toutes les provinces de la CM (cf. Rap-

port de l'Économe Général au Supérieur Général mais aussi au Conseil); 2) Revoir la liste des « provinces pauvres » et faire une liste des provinces « les plus pauvres » pour s'en occuper en priorité.

32. Lors des visites des provinces, prêter attention à l'aspect économique (situation économique, commission économique, gestion, etc.).

6. FAMILLE. Vivre et partager le charisme vincentien avec la FV.

Conviction :

La CM est une branche de la « Famille Vincentienne », qui se reconnaît comme inspirée et unie par un même Fondateur, un même esprit et charisme et qui, en même temps, se sent enrichie par les diverses manières (sacerdotale, consacrée, laïque) de vivre et d'incarner un tel charisme.

Objectif :

1) Promouvoir, en Famille Vincentienne, l'évangélisation, le service et la promotion du pauvre; 2) Approfondir nos relations avec les autres branches de la FV.

Actions :

33. Aller plus loin dans l'étude de la signification et des conséquences de l'expression « partager le charisme vincentien ».

34. Entretenir et renforcer la rencontre annuelle des représentants de la FV.

35. Préciser, après une période de réflexion, quelle est la fonction du Délégué du Supérieur Général pour la Famille Vincentienne.

36. Promouvoir, avec les autres branches de la FV, des initiatives communes de formation vincentienne.

37. Encourager les Provinces CM à déléguer certains confrères pour l'accompagnement des diverses branches de la FV (FDLC, AIC, JMV, SSVF, MISEVI, AMM).

38. Soutenir économiquement, au niveau international, les branches vincentiennes les moins indépendantes dans le domaine économique (c'est-à-dire les JMV, MISEVI et l'AMM).

39. Communiquer avec d'autres « nouvelles branches » de la FV.

7. CURIE GÉNÉRALE. Renouveler et optimiser régulièrement les services de la Curie Générale.

Conviction :

La Curie Générale, par son personnel et ses diverses charges, est un instrument au service du Supérieur Général et de toute la Congrégation dans chacune de ses provinces, institutions et personnes.

Objectif :

Améliorer les services de la Curie Générale pour mieux servir le Supérieur Général et la Congrégation.

Actions :

40. Maintenir une communication régulière entre les Assistants Généraux et les Provinces et Conférences de Visiteurs respectives (lectures des bulletins, etc.).

41. Promouvoir dans les Provinces une meilleure connaissance et exploitation des bureaux et services internationaux dépendants de la Curie.

42. Améliorer le fonds des Archives Générales ou historiques : le doter d'un plus grand espace, progresser dans l'informatisation et y consacrer plus d'argent.

43. Améliorer la communication entre la Curie Générale et les Provinces :

- 1) en utilisant Internet comme moyen de communication ;
- 2) en consolidant le bureau des publications (Vincentiana, Nuntia, Page Web) ;
- 3) en consolidant la page web de la Curie au sein du site Internet de la CM.

44. Promouvoir dans les Provinces : 1) la création et l'entretien des Archives Historiques Provinciales ; 2) la création d'archives de renseignements informatiques qui, dans le futur, pourront se partager.

45. Évaluer et, si nécessaire, actualiser le « Livre des Services de la Curie Générale » (Rome, 2004).

46. Constituer et entretenir un fond d'Archives intermédiaires. Organiser, améliorer et protéger la Bibliothèque Vincentienne de la Curie Générale.

47. Commencer, avec l'aide des provinces et d'autres institutions de la CM, un projet de « Bibliothèque Informatique Vincentienne » qui contienne et offre des ouvrages vincentiens de qualité et soit un instrument facilement accessible pour notre formation.

8. CONSEIL GÉNÉRAL. Promouvoir l'identité du Conseil du Supérieur Général, organe d'aide et de conseil de gouvernement (C. 115), et le « bon fonctionnement » de ce dernier.

Conviction :

Le Conseil du Supérieur Général (ses membres) constitue une institution fondamentale dans le gouvernement de la CM (C. 115). Le Conseil Général, en tant que « groupe de travail » (et communauté de frères vincentiens), a besoin, pour accomplir sa mission, d'un climat fraternel et d'une méthode systématique de travail et de prise de décisions.

Objectif :

Faire en sorte que les tous les membres du Conseil accomplissent de manière adéquate la mission que leur assignent nos Constitutions et Statuts (C. 102, 108, 115 ; S. 61, 62, 63).

Actions :

48. Établir un chemin de dialogue personnel et régulier du Supérieur Général avec le Vicaire Général, les Assistants Généraux et les Officiels de la Curie.

49. Évaluer périodiquement et régulièrement, dans les sessions extraordinaires du Conseil Général, le climat du Conseil, la méthode de travail et le travail réalisé en lui-même. À la lumière de cette évaluation, adopter des décisions pour qu'il puisse mieux accomplir sa mission.

50. Évaluer, revoir et actualiser ce « Projet du Conseil Général » chaque année lors du Temps Fort d'octobre.